

Le lundi 23 novembre 2020, le Comité de bassin Gironde & Garonne du Syndicat Mixte Intermodal de Nouvelle-Aquitaine s'est réuni (visio-conférence) en séance ordinaire sous la Présidence de **M. Clément Rossignol-Puech**.

### **Convocation faite le 15 octobre 2020**

#### **Présents titulaires (5) :**

Madame Christine SEGUINAU pour la Région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Nordine GUENDEZ pour Bordeaux Métropole  
Monsieur Michel COUZIGOU pour Val de Garonne Agglomération  
Monsieur Xavier DANNEY pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord

#### **Présents suppléants (0)**

#### **Invités (7)**

Madame Celia MONSEIGNE pour la Communauté de Communes du Grand Cubzaguais  
Monsieur Benoît AULANIER pour la Communauté de Communes de Montesquieu  
Monsieur Stéphane DENOYELLE pour la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde  
Monsieur Bertrand GAUTIER pour la Communauté de Communes des Côteaux Bordelais  
Monsieur Eric HAPPERT pour la Communauté de Communes de Latitude Nord Gironde  
Monsieur Laurent PEYRONDET pour la Communauté de Communes de Médoc-Altantique  
Monsieur Raymond RODRIGUES pour la Communauté de Communes du Blayais  
Monsieur Francis XAVIER pour la Communauté de Communes de Haute Gironde  
Madame Laure CURVALLE pour le Département de la Gironde

#### **Pouvoirs (0) :**

#### **Excusés (2) :**

Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine  
Monsieur Patrick MERCIER pour la communauté d'Agglomération du Libournais

#### **Présents :**

Fabrice LIMARE Bordeaux Métropole  
Stéphane RADONDY Région NA DTRV  
Manuella CADEAU Région NA DTRV  
Emilie RECOQUILLON Val de Garonne Agglomération  
Pascale BERTHELOT CC du Créonnais  
Thibault DE TASTE CC du Réolais en Sud Gironde  
Benjamin HUREL CC du Blayais  
Raphaël LARRE CC Latitude Nord Gironde  
Joséphine RAY CC Latitude Nord Gironde  
Lucie RIEDWEG CC Grand Cubzaguais  
Sylvain DEPREISSAT Val de l'Éyre - COBAN - COBAS  
Sylvia LABEQUE SYSDAU  
Francis LARRIVIERE DIRA  
Benoit BRUNET CD33  
François PERON A'URBA  
Xavier ZUBILLAGA Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Camille LE MOULLAC Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Laurent MIRAILLES Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Adryana BRUTAILS Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Jérôme KRAVETZ Nouvelle-Aquitaine Mobilités  
Thierry DELOBEL TRANSITEC  
Pauline MANCINEIRAS TRANSITEC  
Alexandre SAUTTER SYSTRA  
Alice HOLVOET SYSTRA

---

Monsieur Renaud LAGRAVE ouvre le comité de bassin Gironde Garonne.

### **ELECTION A LA PRESIDENCE DE BASSIN**

La Présidence du Bassin doit être renouvelée par vote des délégués. Clément ROSSIGNOL-PUECH se porte candidat à la Présidence.

**Le Comité de bassin élit à l'unanimité Clément ROSSIGNOL-PUECH à la présidence du bassin Gironde Garonne.**

Voix pour : 5 / Voix contre : 0 / Abstentions : 0

---

### **PRESENTATION DES CHIFFRES-CLES MODALIS POUR L'ANNEE 2020**

Jérôme Kravetz présente les chiffres-clés 2020 de Modalis, qui font état d'augmentations significatives de l'usage, et ce malgré le contexte covid qui pénalise les résultats sur les mois de confinement.

Il est demandé si, dans le plan de travail, est prévu de proposer des informations sur les émissions de GES et coût d'un trajet, en plus temps de l'itinéraire de transport. Jérôme Kravetz indique que le marché de calculateur d'itinéraire arrive à échéance en 2022, et que cela pourra être intégré et complété dans ce marché.

---

### **PRESENTATION DE L'ETUDE MULTIMODALE 2025- 2030**

L'objectif est de présenter les résultats des travaux menés en 2019-2020 et de valider les corridors et pôles de rabattement / diffusion à fort potentiel de report modal issus des travaux de co-construction de l'étude.

Pour structurer ce réseau à l'horizon 2025-2030, le syndicat a impulsé une réflexion partagée entre ses membres visant à caractériser les dynamiques et les besoins de déplacements au sein de chaque bassin et à l'échelle de la région. Un chantier qui a permis de dresser un panorama de l'offre de mobilité, de ses forces et faiblesses à date.

Xavier Zubillaga rappelle que lors du Comité de Pilotage de l'étude du 27 Janvier 2020, les élus se sont prononcés en faveur des orientations suivantes :

- Les territoires périurbains recèlent de potentiels d'usagers que différents modes, du ferroviaire au vélo, peuvent capter. L'étude doit permettre d'identifier concrètement ces potentiels et de préfigurer les typologies d'offre adaptées, afin d'initier différents groupes de travail sur le territoire

- Une typologie de pôles d'échanges selon plusieurs catégories doit permettre de hiérarchiser les enjeux d'aménagement associés. En corollaire, l'identification des meilleurs lieux d'intermodalité est à mener sur le territoire, notamment en faveur des zones blanches de mobilité et territoires « rurbains »
- Le VMA pouvant être collecté par la structure Syndicat mixte SRU doit être mis au service d'une action publique interterritoriale visant à intégrer progressivement des critères de cohérence intermodale dans l'exploitation et le développement de l'offre

Afin de répondre à ces enjeux et co-construire, plusieurs sessions de comités techniques se sont tenues avec l'ensemble des membres à l'échelle des bassins de mobilité :

- **Automne 2019** : *Quel diagnostic commun, quelle vision stratégique globale pour progressivement faire émerger en Nouvelle Aquitaine une offre en mobilités sans couture, simplifiée et unifiée, coordonnée et articulée ?*
- **Printemps 2020** : *Quels corridors possibles dans les quadrants pertinents et comment les adapter au contexte territorial ? Quelles optimisations possibles de l'offre en place ou à venir (doublons d'offre) ? Quelles évolutions possibles pour les réseaux urbains et interurbains afin de les optimiser et de les coordonner ?*
- **Automne 2020** : *Quelle hiérarchisation des corridors identifiés ? Quels pôles de diffusion valorisables ? Comment les positionner et les valoriser ? Quels PEM de rabattement privilégier ? Comment les accompagner pour les rendre plus attractifs ?*

Après une présentation de la méthodologie par les bureaux d'études, Xavier Zubillaga présente les propositions d'orientations issues des travaux de co-construction et les corridors identifiés dans le cadre des travaux de l'étude.

Un focus sur le projet de RER Métropolitain, volets ferroviaire et routier est présenté en séance, ainsi qu'un point d'information sur la ligne de Car Express Bordeaux Créon.

Suite à la présentation des résultats sur le Bassin Gironde Garonne, plusieurs questions et remarques sont faites en séance :

- Monsieur Denoyelle indique que les chiffres donnés pour les flux Domicile Travail semblent peu corrélés aux chiffres de fréquentation des routes entre Langon et la Métropole. Cet écart de perception s'explique par le fait que les seuls flux Domicile-Travail inter-EPCI à destination du cœur d'agglomération de Bordeaux Métropole, là où le réseau de transport urbain peut aider à la diffusion des flux, sont représentés.
- Monsieur Denoyelle demande également comment est travaillé le rabattement sur la gare de Langon. La question du rabattement est en effet une clé de réussite du projet. L'avis proposé en fin de comité de bassin permettra ensuite de proposer des déclinaisons selon les problématiques de chaque territoire et selon les fonctions rabattre, transporter, diffuser.
- Monsieur Couzigou demande si les flux analysés comprennent également les flux Domicile-Etudes, sinon cela pourrait expliquer l'écart constaté. En effet, les flux Les données Domicile-Etudes ne sont pas enquêtés aussi finement que les Domicile-Travail

- Concernant les Intercités, Monsieur Couzigou indique qu'il y a sur cet axe une solution de transport existante (14 sillons par jour pour seulement 2 arrêts) dont on profite peu. Ce tronçon Aquitain est peu pris en compte au profit de l'Occitanie. Monsieur Lagrave précise que le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine s'est mobilisé pour l'arrêt de Marmande et un travail a été mené sur un service qui va changer le 13 décembre prochain, mais qu'il y a peu de visibilité à ce stade car SNCF a baissé de 75% son offre de TGV et Intercités.
- Monsieur Aulanier demande où en sont les discussions et les travaux menés sur l'A62. Jérôme Kravetz indique qu'il y a des discussions sur les pénétrantes de Bordeaux Métropole pour faire des aménagements d'infrastructure pour du court terme qui peuvent être mis en service assez vite. Sur l'A62 (étude DREAL en cours) et l'A10 (étude Vinci en cours), les réflexions sont très avancées sur la voie réservée qui rentre dans l'agglomération. Ces sujets font également partie des débats du plan de relance.
- Au sujet du Réseau Express Routier, Madame Seguin demande si l'on connaît les flux précis sur les axes identifiés et si l'on a des perspectives de nombre de voyageurs attendus. Par ailleurs, elle s'interroge sur le fait que les lignes complémentaires régionales ne sont identifiées que sur 2 corridors (Libourne et Langon) alors que tous les corridors bénéficient d'une desserte régionale. Xavier Zubillaga indique qu'à ce stade de la démarche, l'échelle travaillée est celle du corridor, l'itinéraire de la ligne express n'est pas défini. Par conséquent les flux et les voyageurs attendus sont difficiles à estimer et cela sera l'objet d'une prochaine étape. Pour l'instant, on en reste dans les analyses à une ambition de part modale de Domicile-Travail et Domicile-Etudes captés. Concernant le réseau régional, il est bien présent sur chaque corridor. Ici, nous cherchons à identifier les corridors qui peuvent bénéficier d'une desserte routière express. La différence par rapport à Libourne et Langon c'est que c'est le ferroviaire assure cette fonction sur ces axes-là. Le réseau routier est donc complémentaire. Dès lors qu'une offre expresse est présente, routière ou ferroviaire sur un corridor, un travail sur le réseau complémentaire est à mener. (Cf. report d'usagers entre ligne Express Bordeaux-Créon et reste du réseau régional).
- Madame Curvalle indique que ce qui est proposé correspond à ce qui a été travaillé avec le Département. Le Département souhaite porter attention sur les prochaines phases et notamment sur la gouvernance, car le réseau routier du département pourra être impacté par des décisions. Jérôme Kravetz indique que le travail mené est multi-partenarial et qu'il est mené avec les services du Département et les services de la Préfecture.
- Monsieur Peyrondet confirme que la communauté de communes de Médoc-Atlantique est mobilisée pour transmettre à Nouvelle-Aquitaine Mobilités tous les éléments qui pourront servir à mieux prendre en compte ses besoins dans le futur. Ce travail est également à mener avec la Communauté de communes de la Médulienne, notamment pour les traversées vers Lacanau. Les éléments complémentaires présentés en séance sont rassurants quant à la poursuite des études.
- Monsieur Peyrondet indique qu'il serait aussi utile de réfléchir au changement d'énergie sur la ligne ferroviaire et demande si Nouvelle-Aquitaine Mobilités a aussi une compétence pour réfléchir sur les infrastructures et investissements. Jérôme Kravetz indique que dès lors qu'il s'agit d'un sujet de coordination des offres, Nouvelle-Aquitaine Mobilités a la compétence. Le sujet des compétences, du périmètre

d'intervention et de la gouvernance de Nouvelle-Aquitaine Mobilités sera porté au débat du prochain Comité syndical du 7 décembre.

- Monsieur Guendez s'étonne de ne voir aucun pôle de rabattement sur la presqu'île, alors que ces haltes sont desservies par 2 lignes du futur RER métropolitain et que ce territoire est au nœud de la coordination entre les offres. Il est précisé que les enjeux de rabattement autour de ces haltes sont sur le périmètre de Bordeaux Métropole (intra AOM), c'est donc pour cela qu'elles n'apparaissent pas sur ces cartes. Mais que cela peut faire l'objet d'une déclinaison d'étude. Pour autant, il est vrai que la gare de La Gorp qui a vu sa fréquentation fortement augmenter ces dernières années, est au même titre que la gare de Bassens, un pôle de diffusion vers la zone industrialo-portuaire.

---

## **QUESTIONS DIVERSES ET PROCHAINES ETAPES**

Suite aux échanges, le Comité donne un avis positif sous réserve sur les conclusions de l'étude multimodale (corridors et les principaux pôles de rabattement / diffusion) sur le bassin Gironde Garonne.

Les réserves sont les suivantes :

- Il demande en complément à ce que les flux Domicile – Etudes soient précisés dans les documents de restitution et pris en considération dans la déclinaison des études
- Il demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier l'intermodalité des gares et des haltes internes aux ressorts territoriaux des membres
- Il demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités d'étudier les mobilités complémentaires aux flux DT, notamment touristiques et interurbaines
- Il demande à Nouvelle-Aquitaine Mobilités de coordonner les études mobilités entre les territoires, y compris non AOM, et de proposer une gouvernance pour leur suivi

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH remercie les participants et donne rendez-vous au prochain comité de bassin qui se tiendra début 2021.